

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME : EXAMEN DE RAPPORTS SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS À LA SANTÉ ET À L'ALIMENTATION

Le Conseil termine son débat interactif sur l'incitation à la haine raciale et religieuse et la promotion de la tolérance

22 septembre 2006

Le Conseil des droits de l'homme a été saisi ce matin de rapports consacrés au droit à la santé, au droit à l'alimentation et aux défenseurs des droits de l'homme et a entendu, après les présentations des experts chargés de ces questions, les réactions de pays concernés. Le Conseil a en outre conclu son débat interactif sur l'incitation à la haine raciale et religieuse et la promotion de la tolérance.

...

Présentation de rapports sur le droit à la santé, le droit à l'alimentation et les défenseurs des droits de l'homme

...

MME HINA JILANI, Représentante spéciale du Secrétaire général sur les défenseurs des droits de l'homme, ... Évoquant sa visite en Israël et dans le territoire palestinien occupé, Mme Jilani a relevé, de manière générale, que les défenseurs des droits de l'homme pratiquent leurs activités dans un contexte d'occupation, de conflit, d'opérations militaires, et dans la crainte du terrorisme. La politique sécuritaire d'Israël, a-t-elle précisé, a créé un climat de suspicion et de répression auquel n'échappent pas les défenseurs des droits de l'homme. Elle a indiqué que la principale préoccupation des défenseurs des droits de l'homme palestiniens et israéliens concerne la violation des droits de la population palestinienne sous occupation israélienne. La pratique et les politiques d'occupation exposent les défenseurs des droits de l'homme, de même que les journalistes, les professionnels de la santé, les avocats a de graves dangers, a-t-elle dit, citant des cas d'agressions et d'assassinats. Les restrictions quant à la liberté de mouvement, la nécessité d'obtention de permis, l'usage excessif de la force dans le cas de manifestations pacifiques, l'utilisation de lois et politiques sécuritaires et antiterroristes, ainsi que les manœuvres d'intimidation, harcèlement, humiliation dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme, a-t-elle mentionné, sont totalement incompatibles avec les normes des droits de l'homme et les principes de la Déclaration. Elle a aussi fait état des violations commises par l'Autorité palestinienne contre les défenseurs des droits de l'homme, mentionnant, notamment, l'usage de la torture, la violation de la liberté d'expression, et l'absence de due protection aux défenseurs des droits des femmes.

...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel